



Infos retraités

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 482

Après les présidentielles

Avis de tempête ?

Dossier

Mai 2022

Être retraité·e

en 2022



Chantartois : chants, concerts et bonne humeur

Élisabeth Bodin a pris sa retraite de directrice d'école en 2011. En dehors de ses activités syndicales de retraitée au SNUipp et de militante à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), elle est présidente de la chorale « Chantartois » de Bruay-La-Buissière dans le bassin minier du Pas-de-Calais.

Elle explique: «J'ai choisi de renouer avec cette chorale dont j'avais fait partie à sa création en 1975, initiée par un groupe d'enseignants suite à un stage de formation continue. Cette chorale, devenue section du « Cercle Laique de Bruay-La-Buissière » est majoritairement composée d'enseignants à la retraite qui font preuve d'une fidélité à toute épreuve.». Dès les premiers mois de sa retraite, elle s'est engagée dans l'organisation de la vie de la chorale. D'abord trésorière pendant dix ans, puis présidente depuis deux ans, elle anime avec plaisir le groupe de bénévoles qui organise les répétitions, les concerts, les sorties et les moments de convivialité.

Un répertoire de qualité

«Une cheffe de chœur professionnelle choisit et présente le répertoire annuel, guide les répétitions hebdomadaires dans une salle municipale et dirige les concerts. Ses prestations sont prises en charge par le Cercle Laique. Cette association « loi 1901 », développe des activités sportives et culturelles (danse folk, volley-ball, badminton, vélo détente, marche...) dans la ville et coordonne les relations extérieures avec la municipalité.», précise Elisabeth.

Tous les mardis soir, une trentaine de choristes donnent de la voix pour entonner un répertoire varié allant d'œuvres classiques à la variété internationale. Les concerts sont toujours de qualité et s'exportent dans le département et même au-delà. « Chantartois » adhère à l'association départementale « Multiphonie » – groupement de chorales du Pas-de-Calais – qui met en place des stages de formation vocale, constitue un grand chœur et des événements réguliers comme les Multiphoniades qui proposent des chants communs: toutes ces actions impliquent les choristes volontaires des différentes chorales.

une culture du vivre ensemble

« Lors de deux sorties » raconte encore Elisabeth, « les choristes ont particulièrement apprécié les séjours en Berry avec en particulier la découverte de cette belle région, de sa gastronomie et de ses paysages ainsi que les rencontres avec des chorales locales pour des concerts communs, fruit d'un travail préalable à distance. »

Quand la situation sanitaire le permet, des moments de petits plaisirs sont proposés: galette des rois, Beaujolais nouveau, anniversaire de choristes, verre de l'amitié, toujours ponctués par des chansons. Tous ces moments renforcent les liens et tissent des relations qui vont au-delà du chant. Grâce à sa politique de communication, le Cercle Laique s'adresse à un large public – nécessaire après le confinement – et permet à la chorale de s'enrichir de nouveaux membres.

« Cette présidence m'apporte la joie de mettre en place un projet commun qui est partagé lors de nos concerts par les amateurs de chant choral. En bref, beaucoup de plaisir et d'amitié! » clôt notre retraitée.

● **Propos recueillis par Alain Dercourt**





Sommaire

Dans mon association

02 > Chantartois

Actu

- 04 > Protection sociale: déjouer l'arnaque!
- 05 > De belles manifestations en région!
- 06 > NON à la guerre

Dossier

- 07 > Retrait·e aujourd'hui... et demain
- 08 > 65 ans, une mauvaise idée!
- 09 > Décrochage des pensions
- 10 > Retraites et libéralisme

Actu

- 10 > Au cœur du réacteur libéral
- 11 > Les CDCA à bouger

Sortir et découvrir

- 12-13 > Carpe et potasse

Actu

- 14 > 6^e rapport du GIEC

Pour vos papilles

- 15 > Alsace et coquillages

3 questions à...

- 16 > Erick Staëlen

Urgences

Le RN/FN s'apprête à changer les principes fondamentaux de la République qui « indivisible, laïque, démocratique et sociale, assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » (art. 1 de la constitution)

Les urnes viennent de rejeter ce cataclysme sans traduire en aucune manière adhésion au projet de l'élu. Personne n'est quitte. En tout premier lieu, le président sortant et ceux dont il défend les intérêts. « Emmanuel Macron et les politiques néolibérales favorisent la progression de l'extrême-droite... Elles produisent ressentiment et désespérance sociale tant elles aggravent les inégalités, divisent la société. La FSU continue de dénoncer son bilan catastrophique, tant au niveau des services publics, des libertés, des droits sociaux. Gestion autoritaire du pouvoir, mépris, injustices et répression ont jalonné son quinquennat... » (déclaration le 13.04.22) Ces dernières semaines, le candidat-président a enchaîné les promesses: négociation avec les organisations syndicales toutes sans exception opposées au recul de l'âge de départ à la retraite, revalorisation immédiate des pensions de 4%, hausse significative des salaires pour les enseignants, etc...

Elles ne doivent pas rester des propos de tribune. Abandonner la priorité à la finance et à l'inégale répartition des richesses, agir pour la transition écologique, voilà l'urgence absolue: pour mettre fin au climat nauséabond voyant les camps des deux candidats de second tour se nourrir l'un de l'autre, et pour ne pas juste renvoyer à plus tard l'accession de l'extrême droite au pouvoir. L'élection des député·es se profile. Elle constitue une étape dans laquelle les exigences du monde du travail doivent résonner fort. Le SNUipp et la FSU feront tout pour que revendications et valeurs progressistes y soient présentes. Puis dès septembre, plus que jamais, notre syndicat engagera toutes les luttes nécessaires avec les personnels: pour la défense de l'école, des services publics, de la santé et bien évidemment des retraité·es.

● **Claude Rivé, le 24 avril 2022**

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 482

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directeur de la publication : Régis METZGER

Rédaction : Alain DERCOURT, Claude RIVÉ, Maryse LECAT,
Jacques LECOFFRE, Évelyne FORCIOLI, Jacques BRILLET,
Sonia LEJEUNE, Deny NONNET, Françoise CELERIER-ECHEVERRIA,
Jean-Jacques UMAUHER, Jacques HATTABLE

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression : Limprime – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

Protection sociale : déjouer l'arnaque !

Le «syndicalisme retraités» frappe juste : pouvoir d'achat, retraites et accès aux soins sont, selon les sondages, les préoccupations majeures des français-es. Les mettant au cœur de leur activité au sein du groupe des neuf, les retraité-es revendiquent aussi avec le SNUipp et la FSU le renforcement des services publics, l'adoption d'une loi grand âge et la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.



organisé sert à justifier de nouvelles restrictions sur les dépenses : médecine de ville défaillante, hôpital public à la dérive, renoncements aux soins, aggravation des coûts avec de moindres remboursements et les dépassements d'honoraires, etc.

Les complémentaires santé contre la Sécu

Quand la couverture de santé obligatoire se réduit, les cotisations aux complémentaires s'accroissent. Les retraité-es sont particulièrement pénalisés. « Des coûts parfois très conséquents résultent d'une tarification majoritairement liée à l'âge » observe la Cour des Comptes. La protection sociale complémentaire obligatoire désormais dans la Fonction Publique comme dans le privé, ne renverse pas cette logique, elle l'institutionnalise. Pourquoi la contribution des employeurs au financement n'abonde-t-elle pas directement les

Ces exigences sont si profondément ancrées dans la population qu'au moment d'écrire ces lignes, les candidats au second tour des présidentielles manœuvrent pour sembler leur donner écho. Mais les deux projets jouent sur deux leviers mortifères.

Un leurre : la baisse des cotisations sociales

Les libéraux revendiqués ou camouflés remplacent le terme de cotisation sociale par celui, péjoratif, de «charges sociales». Baisser les cotisations sociales améliorerait le pouvoir d'achat. Tromperie ! Les cotisations, qu'elles soient salariales ou patronales sont « du salaire socialisé ».

Les exonérations de cotisations patronales qui s'ajoutent aux salaires directs ont ainsi soustrait 60 milliards aux recettes de la Sécu depuis 30 ans. Les marges accordées aux entreprises n'ont pas servi à améliorer les salaires ni à développer l'emploi. Même la Cour des Comptes a dû en reconnaître l'effet pervers. Seuls les profits ont enflé.

La réduction ou suppression des cotisations salariales ferait gagner quelques dizaines d'euros sur le salaire net. En apparence seulement ! Pour compenser le manque à gagner pour la Sécu, taxes et impôts sont alourdis. Avec les augmentations de CSG, les retraité-es savent par exemple ce qu'il en est ! Cette compensation n'étant que partielle¹, le « trou de la Sécu » artificiellement

recettes de la Sécu ?

Les 200 milliards d'euros de l'Assurance Maladie Obligatoire sont un gisement financier pour les complémentaires santé.

Le mouvement syndical doit participer au débat entrouvert sur l'articulation entre Sécu et complémentaires et prendre des initiatives. Les termes choisis pour engendrer des confusions (« la grande Sécu » de Olivier Véran, contre « la sécurité sociale

intégrale » de la CGT, le 100% Sécu de la FSU ...) cachent des enjeux considérables. Comment mettre fin au gâchis des frais de gestion des complémentaires santé (7, 6 milliards pour des remboursements 6 fois inférieurs à ceux de la Sécu) ? Comment développer le mouvement mutualiste dans l'innovation, la prévention, les centres de santé, les EHPAD?... Comment intégrer ses personnels à la Sécu au lieu de les mettre en danger dans une concurrence perdue d'avance ?

Comment redonner à la Sécurité Sociale sa vocation de couverture solidaire et universelle replacée entre les mains des travailleurs eux-mêmes ? La plus efficace, la plus solidaire, la moins chère des mutualisations, c'est celle qu'assure la Sécurité Sociale ! ● **Claude Rivé, Maryse Lecat**

1. La loi Veil devant abonder les recettes de la Sécu n'est plus appliquée. Voir nos précédents numéros

À l'appel du G9, le 24 mars en région : de belles manifestations !

Après le succès de la mobilisation parisienne le 2 décembre dernier, près de 40 000 retraité-es (chiffage annoncé par le Groupe des 9) se sont rassemblé-es dans les régions. À trois semaines du premier tour des élections présidentielles, les rues ont donc de nouveau résonné des revendications des retraité-es, de leurs attentes trop longtemps ignorées !

La réussite des manifestations tient en premier lieu à l'investissement des équipes militantes départementales du groupe des 9. Se mettre d'accord pour définir les lieux de rassemblement régionaux, échelon jamais exploré, organiser et assurer la logistique, promouvoir l'action dans les médias, sur les marchés, mobiliser, convaincre pour une participation conséquente, visible et tonique des retraité-es, autant de tâches exigeantes. Les liens continus, d'échanges et de partage entre militants des organisations sont un atout précieux : une pratique à préserver et à développer.

Baisse de pouvoir d'achat

Se surajoutant à la faiblesse de la revalorisation de nos pensions, la flambée des prix accentue la paupérisation des



quelque 18 millions de retraité-es tandis que la sape des solidarités, fondatrices du pacte social, ne fait qu'entraîner la prise en compte *a minima* de leurs besoins sociaux. Face aux projets portés au second tour des présidentielles, qui tournent le dos à ces réalités et à nos revendications, la poursuite de nos interventions obstinées dans le cadre unitaire du groupe des 9 sera indispensable.

Marquer les législatives

Cette nouvelle séquence électorale doit être l'occasion de remettre sur le devant

de la scène les questions de pouvoir d'achat, de protection sociale, de préservation et de promotion des services publics, d'accès aux soins, à la mobilité, à une réelle prise en charge de la perte d'autonomie. Elles doivent trouver dans le travail parlementaire des concrétisations positives. Il nous faut aller questionner les candidats, leur soumettre nos attentes et nos revendications, rendre compte de leurs réponses. Les analyses communes construites sont des outils précieux à utiliser sans modération. Une réflexion pour des initiatives marquantes dans la période est d'ores et déjà engagée par le groupe des 9.

● Jacques Lecoffre

« la flambée des prix **accentue la paupérisation** de quelque 18 millions de retraité-es »





« L'Éducation nationale s'honorerait d'être à la hauteur **des enjeux d'accueil et de scolarisation** de toutes et tous les enfants migrants »

NON à la guerre

Depuis le 24 février, la guerre en Ukraine lancée par les armées de la fédération de Russie constitue une agression sans précédent aux frontières de l'Union Européenne depuis 1945. La responsabilité en incombe au gouvernement russe. Les premières victimes des conflits décidés par les autocrates ou les chefs de guerre sont les peuples.

Les solidarités médicales et alimentaires, de même que l'accueil des réfugié-es, s'organisent dans toute l'Europe. Le mouvement populaire pour la paix en Europe et en Russie doit encore gagner en puissance pour obtenir le retrait des troupes russes, la désescalade et pour que la diplomatie et la politique reprennent leurs droits.

Il est encore possible de rompre l'engrenage fatal de la guerre qui ne pourrait conduire qu'au pire. Les nombreuses manifestations à travers le monde – y compris en Russie malgré la répression – montrent que les opinions publiques se mobilisent massivement en faveur d'une solution politique et diplomatique. Comme l'a dit le secrétaire général des Nations Unies: « Il n'est jamais trop tard pour nouer des négociations de bonne foi et aborder tous les problèmes de manière pacifique ».

Défendre la paix

Fidèle à sa tradition internationaliste, le SNUipp au sein de la FSU défend la paix et milite pour une solution dans le cadre multilatéral de l'ONU, qui passe par le retrait des troupes russes et le retour à des négociations qui permettent le respect des droits des peuples. La France doit renouer avec sa tradition humaniste d'accueil des réfugié-es sans opérer de tri selon leur nationalité.

L'Éducation nationale s'honorerait d'être à la hauteur des enjeux d'accueil et de scolarisation de toutes et tous les enfants migrants plutôt que de s'abaisser à une gestion purement comptable de ses moyens, synonyme de renoncement indigne du service public aux valeurs humanistes qu'il doit porter.

La guerre, les conflits, les violences en Ukraine, au Yémen, au Sahel, en Palestine, la volonté affirmée par de nombreux

chefs d'État d'augmenter les budgets militaires, d'accroître la militarisation du monde, de relancer la course aux armements – y inclus nucléaires – doit nous inciter partout à relever le défi de la Paix.

Dans l'appel pour un convoi intersyndical pour l'Ukraine du 6 avril, FO, UNSA, FSU, CFE-CGC, CFTC, CFDT, CGT, Solidaires rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples.

● **Évelyne Forcioli**



© SNUIPP-FSU

Sommaire du dossier

- 07 > Un enjeu de société
- 08 > Âge et retraite
- 09 > Retraite et niveau de vie
- 10 > Retraité·es en marge ?

Dossier réalisé par : Claude Rivé, Jacques Lecoffre, Maryse Lecat, Jacques Brillet, Sonia Lejeune, Alain Dercourt

Retraité·e aujourd'hui ... et demain

COVID ou pas, justifiant les décisions par l'urgence et en éludant les conséquences néfastes, le logiciel libéral se déploie sans trop dévier.

Après avoir fait adopter grâce à l'article 49.3 de la Constitution la réforme du système des retraites imaginée par Emmanuel Macron, le gouvernement d'Édouard Philippe renonçait à l'appliquer et à en publier les décrets.

C'était il y a presque deux ans et demi. Bien sûr, le début de la pandémie venait de changer la donne. Mais surtout le mouvement social l'avait contraint à ce retrait. Les décryptages, les explications, les mobilisations avaient laminé le projet. SNUipp et FSU avaient pris toute leur place dans ces batailles mettant en mouvement la société dans toutes ses composantes. Ni lisible, ni juste, ni utile, la réforme à points avait alors été comprise pour ce qu'elle était : une tentative de tirer toutes les pensions et retraites vers le bas, une attaque contre un système certes à améliorer, tout en lui intégrant des acquis des

luttons sociales. Il n'en reste pas moins vrai que les contre-réformes imposées depuis plusieurs décennies continuent progressivement de produire leurs effets : décrochage des pensions de retraite par rapport au salaire moyen, allongement de la durée de cotisation et calcul sur le salaire moyen des 25 dernières années au lieu de 10, allongements successifs de la durée de cotisation pour avoir droit au taux plein, recul de l'âge légal de départ, etc.

Choix économique ou choix politique ?

Quelles sont les conséquences en 2022 que l'on soit déjà en retraite ou pas ? Âge de départ ? Niveau des pensions ? Pouvoir d'achat ? Quelles prévisions pour les années à venir ? Quel financement ? Dans quelle situation sont les réserves

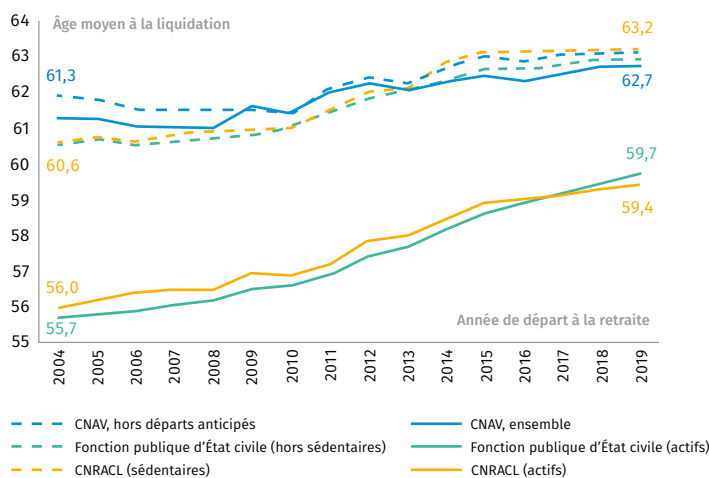
des différents régimes au moment où après la campagne des élections présidentielles, des candidats aux législatives reprennent les antennes de la soutenabilité financière, de la règle d'or de l'équilibre chère à Delevoye au mépris de toutes les études ?

Pour y répondre, ce dossier a croisé les études les plus récentes, intégré l'analyse du Conseil d'Orientation des retraites (COR) sur les évolutions à prévoir à législation constante. Quels que soient les résultats électoraux, chacune et chacun pourra y puiser des éléments vérifiés, des statistiques irréfutables. Autant de repères utiles pour se faire entendre dans la période qui s'ouvre. Et développer une action syndicale qui prenne en compte tout à la fois la situation et les intérêts de celles et ceux déjà ou pas encore en retraite.

Le report de l'âge de l'ouverture des droits à la retraite : une mauvaise idée !

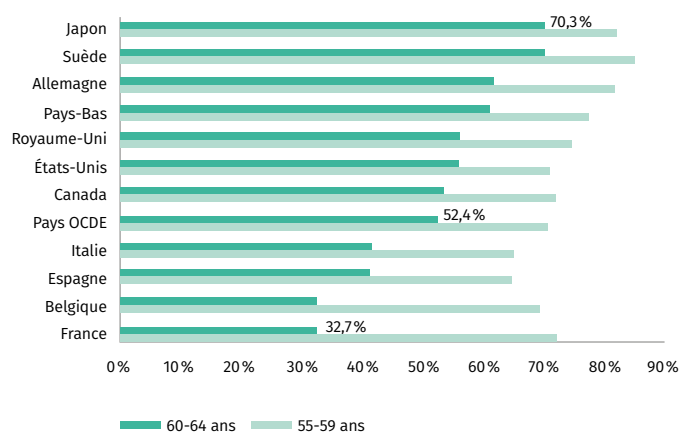
Après le projet de retraite à points poussé vers la sortie par des luttes mobilisatrices, voici qu'apparaît « une solution miracle » : le report de l'âge de départ à la retraite. Incontournable d'après le président sortant pour « pérenniser notre système de retraite par répartition », cette mesure aurait des effets nocifs sur l'emploi – particulièrement des jeunes, la santé des salarié-es, l'évolution des rémunérations et des pensions.

Âges moyens à la liquidation des nouveaux retraités de 2004 à 2019 dans les principaux régimes



Sources : REPSS retraités ; rapport sur les pensions de retraites de la fonction publique annexé au projet de loi de finance pour 2021.

Taux d'emploi des travailleurs seniors selon l'âge en 2019 dans les pays suivis par le COR (en %)



Source : OCDE, Labour Force Statistics

Salarié-es du privé et fonctionnaires sédentaires partent à un âge similaire. Les réformes successives augmentent l'écart entre l'AOD (âge d'ouverture des droits) et l'âge de départ à la retraite.

L'AOD en France est présenté comme l'un des plus bas mais pour autant l'âge de sortie du marché du travail se rapprochera de celui des autres pays en 2070 (COR). On insiste encore sur le fait que la France a le plus faible taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans.

Augmentation du chômage

Le relèvement de l'AOD en 2010 a augmenté de 10 points la probabilité de rester au chômage au cours d'une même année pour les personnes au chômage à 58 ans. Pour un AOD au-delà de 62 ans, il existe des incertitudes sur l'évolution de l'état de santé des seniors, leur capacité à prolonger leur activité et une augmentation du chômage des plus jeunes. Dès lors qu'on modifie le marché du travail, tout est bouleversé et les effets sur l'économie

nationale se font sentir pour toutes les générations. Les impacts auront bien lieu, à tous les âges, sur les cotisations, les prélèvements, les prestations et l'acquisition des droits à retraite.

Si le report de l'AOD devait s'accompagner d'un report de l'âge d'annulation de la décote ce qui n'a pas du tout été étudié, les effets pourraient être délétères, notamment pour les femmes.

Financer notre système de retraite et l'améliorer est possible

La « règle d'or » inscrite dans la loi votée le 5 mars 2020, instaure un système où le taux de remplacement donc le niveau des pensions n'est plus garanti, mais devient une variable d'ajustement des finances publiques. Ainsi l'équilibre financier du système est obtenu au prix d'un ajustement toujours à la baisse du calcul des pensions. Par différentes décisions, notamment des exonérations de cotisation, le gouvernement est en mesure de créer du déficit, sans même toucher au

taux de cotisation. La Sécurité Sociale et l'État doivent utiliser tous les moyens de financement pour abonder pour l'une toutes ses branches et pour l'autre avoir un budget à la hauteur des besoins de la population dont les retraité-es de la Fonction publique d'État (FPE), leurs pensions relevant de celui-ci.

Voici quelques mesures :

- Augmenter les salaires et aller vers une égalité Homme/Femme
- Supprimer les exonérations des cotisations patronales non compensées (50 Mds €)
- Faire contribuer les rémunérations non soumises à cotisation comme la participation et l'intéressement
- Recouvrer auprès des indépendants et des employeurs les cotisations non payées (23 Mds €)
- Reprendre la dette sociale en dette d'État.
- Stopper la fraude fiscale (80 Mds €)
- Réinstaurer l'ISF (5 Mds €)

Changer le mode d'indexation des pensions

En 2020, le montant moyen des pensions (de droit direct) du régime général versé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) était de 696 € : 822 € pour les hommes, 586 € pour les femmes.

La pension moyenne CNAV pour une carrière complète était alors de 1 099 € : 1 175 € pour les hommes et 1 016 € pour les femmes (Source CNAV).

Aux pensions principales CNAV, s'ajoutent les pensions complémentaires (AGIRC – ARCCO). Selon le rapport de la DREES de 2021 « Les Retraités et les retraitées », la retraite moyenne en France serait de 1 503 € bruts ; pour les hommes de 1 924 € et pour les femmes de 1 145 €, soit un écart d'environ 40 %. D'après le rapport de la DREES, cet écart de pension s'explique par les différences de salaire et de durée de cotisation.

Et dans les fonctions publiques ?

De grandes disparités subsistent dans les trois Fonctions publiques causées notamment par la différence de catégories, de carrières et de niveau de recrutement. Pour toutes et tous, le gel du point d'indice provoque une baisse du pouvoir d'achat pour le traitement des actifs ainsi que pour le niveau des pensions au moment du départ à la retraite.

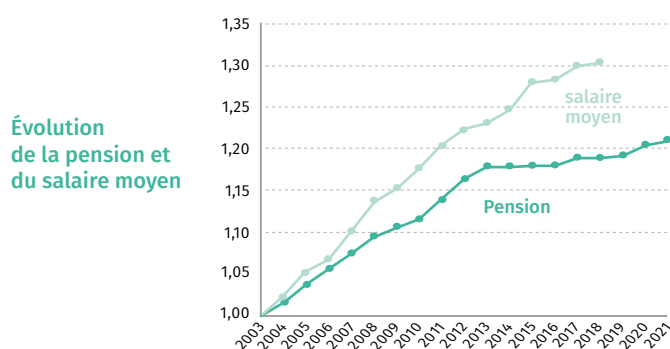
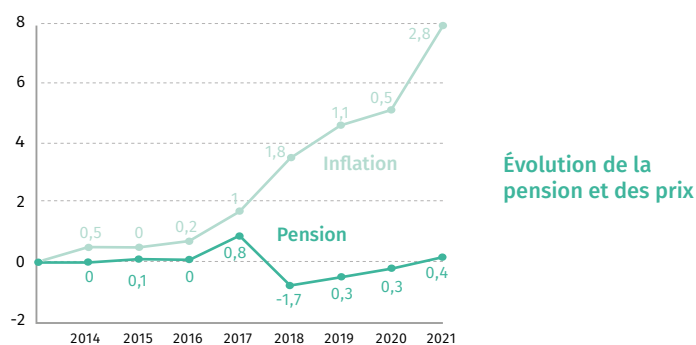
L'actualisation des pensions

Cette question est primordiale pour l'évolution des pensions dans le temps. Le décrochage des retraites par rapport aux salaires en 1988, mesure aggravée par Balladur en 1993 cumulée avec la réforme Fillon qui applique ce dispositif aux fonctionnaires, a eu des effets dévastateurs sur l'érosion des retraites au fil du temps. Le double décrochage – par rapport à l'évolution du salaire moyen et de l'inflation – accentue la perte du pouvoir d'achat des personnes à la retraite.

Montant de la pension mensuelle moyenne en décembre 2020 (hors militaires)

	FPH	FPT	FPE CIVILS
Montant de la pension mensuelle moyenne	1 388 €	1 194 €	1 950 €

FPH : Fonction Publique Hospitalière - FPT : Fonction Publique Territoriale
FPE : Fonction Publique d'État



La retraite est un droit, pas une allocation

La progression significative de l'espérance de vie renforce la place et la visibilité des personnes âgées au moment où les inégalités explosent.

Des stéréotypes liés à l'âge contribuent à dénoncer le poids des générations retraitées sur les finances. La volonté de substituer le terme de senior à celui de retraité tend à effacer la réalité de droits sociaux précis par un statut sans qualification réelle.

Si les libéraux dénoncent les « privilèges » ou le « poids exorbitant » des retraités, ils n'ont cependant jamais plaidé pour une

politique publique redistributive vers la jeunesse. Ces stéréotypes liés à l'âge sont mobilisés depuis plus de trente ans pour mettre en question le principe de solidarité intergénérationnelle.

Autour de la remise en cause des politiques redistributives et de l'explosion des inégalités sociales s'articule la question importante des retraites, du droit à la retraite, du montant de celle-ci, de son arrimage au salariat. Notre revendication s'inscrit dans un espace social plus large que celui des retraités. Il est de savoir comment on produit de l'égalité entre personnes d'âges différents. Les solidarités sont les seules réponses universelles.

Au cœur du réacteur libéral

En 2017, le candidat Emmanuel Macron promettait: « Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions ». Mais, sitôt élu, il baissait les pensions en augmentant la CSG de 25%. La promesse de préservation s'est au final traduite en perte de l'équivalent d'un mois de pension par an!



Le quinquennat finissant aura laissé des traces chez les retraité-es qui ont eu à subir l'érosion continue du pouvoir d'achat de leur pension, celle de prestations sociales comme l'APL. Tout en qualifiant de « nanti-es » les retraité-es percevant plus de 2 000 euros par mois, le gouvernement abaissait à 25% le taux de l'impôt sur les sociétés, plafonnait à 30% l'imposition des dividendes et des revenus financiers et supprimait l'ISF contribuant ainsi à ce que les riches soient encore plus riches et les pauvres, plus nombreux et plus pauvres. Ce quinquennat s'est aussi totalement inscrit dans l'amplification des attaques contre les services publics et leurs personnels, participant aux graves insuffisances de notre système de santé révélées pendant la pandémie et à l'éloignement de l'accès aux droits en santé, transports, culture, administrations... Quant à la grande loi promise sur la perte d'autonomie, elle a été tout simplement remisee.

Bis repetita

En 2022, le candidat récidive dans les promesses allant même jusqu'à celle de respecter des modalités de revalorisation des pensions qu'il n'a cessé de bafouer pendant 5 ans!

S'il est un marqueur significatif de son programme comme de ceux de la droite et de son extrême, c'est l'engagement de troquer des hypothétiques hausses de pouvoir d'achat contre la baisse de prélèvements qui pèsent sur les Français: allègements de cotisations, défiscalisations à tout va, baisse des impôts. Rappelons que ces « charges » sont des éléments du salaire qui alimentent les protections collectives et notamment la Sécurité Sociale et les retraites. Que l'impôt est la clé de l'existence et du développement des services publics à condition, bien sûr, qu'il soit juste et progressif.

Une vision de la société au cœur du congrès du SNUipp-FSU en juin

La retraite est une étape dans la vie de travailleur. Les conditions de sa jouissance donnent à voir la conception qu'une société affiche de ce temps libéré et des opportunités qu'il offre. Les attaques répétées sur le pouvoir d'achat des pensions ont conduit en dix ans à la perte annuelle d'un mois de pension, engageant ainsi une déconnexion de cette partie importante de la population de l'évolution de la société, connectée aux mesures passées et à venir qui visent, par le recul continu de l'âge pour son accès, à limiter ce temps de vie hors travail. C'est l'alliance du « moins longtemps possible » et du « moins de revenus possible »!

Si les retraité-es ont et auront à se mobiliser, on mesure les combats communs qu'il faudra mener avec les actives et actifs!

● Jacques Lecoffre

En user sans modération!

En cette période de choix électoraux et de programmes gouvernementaux divers, l'adhésion à un syndicat indépendant relève de la nécessité pour la défense des droits des retraité-es et des valeurs humanistes, socles de notre engagement.

Dans la période à venir qui s'annonce rude, SNUipp et FSU constituent même un bien précieux. Il le sera d'autant plus que chacun.e s'emploiera à le faire rayonner et à y rassembler encore plus de retraité.es, pour élaborer et participer aux initiatives à organiser dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Rappel: 66% du coût de la cotisation sont récupérés en crédit d'impôt.



Les CDCA, des instances où les démarches unitaires peuvent faire bouger les choses !



© UNSPLASH/ALEX BLAJAN

Les terrains de l'action syndicale sont multiples. Elle se déploie aussi dans des instances officielles pour porter la voix des retraité·es et personnes âgées, situer et préciser les responsabilités, proposer des alternatives, nouer des alliances.

Dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, les organisations syndicales doivent dépenser beaucoup d'énergie pour faire prendre en compte les préoccupations et revendications des personnes à la retraite, des personnes âgées comme des personnes en situation de handicap. Néanmoins, on peut y puiser quantité d'informations, s'y approprier des dossiers souvent complexes, travailler ensemble, même ponctuellement, pour rassembler des forces diverses dans des démarches au service des usagers. En voici deux illustrations concrètes récentes :

Convergences dans la Somme

Lors de la mise en place du nouveau CDCA 80, la FSU, au nom des organisations syndicales du groupe des neuf, a demandé à s'exprimer sur ce qui se passe dans les EHPAD comme ORPEA. L'UNSA ayant souhaité connaître leur position, la présidente a finalement accepté d'entendre la déclaration. L'UNSA s'est finalement associée à la dénonciation. Une association de

personnes sourdes ayant dénoncé la difficulté d'avoir des informations concrètes sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Éducation nationale a été interpellée sur le manque de classes dédiées et sur la création d'une seule classe en septembre à Amiens...

Démarche unitaire en Loir et Cher

En Loir et Cher, la FSU coordonne les approches syndicales. Un vice-président proposé par l'intersyndicale (CGT, FSU, FO, UNSA) et la FGR-FP a été élu dans le collège des personnes âgées lors du renouvellement du CDCA. Cette démarche unitaire a permis la mise en place de commissions notamment sur la démographie médicale et facilite la rencontre avec le tissu associatif. Une nouvelle interpellation commune du Conseil départemental sur la situation des EHPAD et les déserts médicaux est en cours. On voit là les limites mais aussi l'intérêt d'une telle structure quand elle fonctionne pour des interpellations des élu·es des Conseils Départementaux.

● **Maryse Lecat et Deny Nonnet**

— Biblio —



Sylvain Tesson La panthère des neiges

Lorsqu'un photographe animalier sage et taiseux embarque au Tibet un auteur pour aller à la

rencontre de la panthère des neiges, c'est une belle et grande aventure qui prend corps. Nous découvrons ainsi avec bonheur et émotion les carnets de voyage de Sylvain Tesson, lui qui, jusqu'à présent multipliait les voyages, sautant d'avions en trains, « glapissant de conférences en conférences »... Avec Vincent Munier dans cette nature brute et vertigineuse, Sylvain Tesson apprend l'affût, le silence, la contemplation et prend conscience qu'il n'a rien vu de notre monde et est passé à côté du vivant. Ici, la panthère est une princesse, les chèvres sont bleues, les loups chantent, les yacks sont les derniers seigneurs, les aigles royaux et les faucons sacrés. Un « bestiaire médiéval dans les jardins glacés ».

Il s'interroge sur le sens et l'origine de toute vie... Le Tibet, l'affût pendant huit heures, les températures extrêmes : du temps pour la métaphysique... et pour l'autodérision.

Un désenchantement imprègne le texte, face à la certitude d'observer un monde sauvage en sursis, décimé par l'irresponsable avidité des hommes, au nom d'un progrès parfois contestable.

Il propose une ligne de conduite : nous tenir à l'affût, contempler la terre comme un musée sublime, cultiver la patience, vertu suprême, la plus élégante et la plus oubliée.

● **Françoise Céliérier-Echeverria**



© SHUTTERSTOCK

Une autre spécialité d'Alsace

En Alsace, vous connaissez Strasbourg et sa cathédrale, Colmar et sa petite Venise, Mulhouse et ses musées de l'automobile et du chemin de fer, la choucroute, le kougelhopf, la route des vins, mais avez-vous entendu parler d'une curiosité bien particulière : les routes de la carpe frite ?

Elle a donné son nom à une route touristique, Les Routes de la Carpe Frite, qui est aujourd'hui un Site Remarquable du Goût, label décerné par le Conseil National des Arts Culinaires. Découvrir le Sundgau ne se conçoit pas sans goûter à cette spécialité typique sans doute inspirée de la légende du poisson d'or. D'abord à l'apéritif se désaltérer avec «un amer bière» avec ou sans sirop de citron selon les goûts, puis la carpe, avec ou sans arêtes, cuite à la semoule ou à la pâte à la bière, servie avec une salade, des frites, toujours du citron et de la mayonnaise, se déguste avec les doigts accompagnée d'un verre de vin blanc d'Alsace ou d'une bière (à consommer avec modération). D'Illfurth jusqu'à Lucelle et de Montreux-Jeune à Rosenau, où que vous soyez dans le Sundgau, il y aura toujours un restaurant membre des routes de la carpe frite pour vous permettre de déguster ce savoureux poisson. Un circuit signalé par des

La carpe frite, c'est LA spécialité culinaire typique du Sundgau

panneaux a été mis en place dans le Sundgau pour faciliter le parcours de cette route touristique.

Le Sundgau entre Rhin, Vosges et Jura

Le sud alsacien offre un paysage vigoureux et pourtant d'une douceur remarquable. Sur votre trajet, vous passerez par des petites villes comme Altkirch ou Dannemarie, mais aussi des villages à curiosités touristiques, comme : Lucelle et les vestiges de son ancienne abbaye, Winkel et sa source l'ILL. Vous pouvez aussi découvrir les Trois châteaux du Jura Alsacien, le Landskron à Leymen, le château de Ferrette et le Morimont à Oberlarg qui raviront les amateurs de patrimoine. Les vestiges de ces trois beaux châteaux médiévaux vous feront prendre connaissance de l'histoire du sud de l'Alsace. Chacun a ses particularités, comme l'immense cave voûtée du Morimont ou la vue exceptionnelle au sommet du Landskron...



La légende de la Carpe d'Or

Le Sundgau est un pays de légendes, comme celle de la carpe d'or née dans le petit village de Liebsdorf : le fils du comte de Ferrette se promenait dans les parages quand il tomba sous le charme d'une jeune bergère. Mais le père, opposé à de telles épousailles, lança un défi à la jeune fille : accomplir une action extraordinaire qui la rende digne de ce mariage. Elle lui proposa de goûter à ses poissons d'or (la carpe frite). Le comte fut conquis et les amoureux se marièrent. Ils vécurent dans un château au Liebenstein, qui signifie « la pierre de l'amour », là où le fils du comte avait gravé un poème pour déclarer sa flamme.

Les Mines de Potasse d'Alsace



Les Mines Domaniales de potasse d'Alsace, ou MDPA, anciennement Mines domaniales de potasse d'Alsace, est l'entité ayant assuré l'exploitation, durant le XX^e siècle, des mines du bassin potassique du nord de Mulhouse dans le but d'extraire la potasse à des fins commerciales.

La grande sécheresse de 1893 oblige Amélie Zurcher, propriétaire de la ferme du Lutzelhof, à trouver de nouvelles ressources pour éviter la ruine, « Une nuit, je me réveillai avec la certitude que quelque chose était caché sous nos terres qui devait m'assurer la fortune que la pauvreté du sol me refusait ». Elle parvient en 1904 à convaincre Joseph Vogt et Jean-Baptiste Grisez de sonder le sol de ses terres, espérant y trouver de la houille. Le forage débute le 11 juin 1904 à Wittelsheim, à l'emplacement de l'actuel terril Joseph Else. Il permet de découvrir un gisement de sylvinite. Le chlorure de potassium (« potasse ») qui en est extrait est commercialisé essentiellement pour en faire de l'engrais.

Un bouleversement social

Cette sylvinite zébrée de rose-orangé et de gris-blanc, assura la richesse de ses découvreurs et, surtout, elle permit la création d'un bassin d'emplois où une nouvelle communauté, celle des mineurs, vécut une épopée marquée par bien des particularismes. Pour accompagner leur développement et attirer des ouvriers, les MDPA et KST (Société Kali Sainte Thérèse - Kali = Potasse en allemand) fondée par Joseph Vogt) engagèrent en 1925 un programme de construction de 4 000 logements donnant ainsi naissance à 18 cités minières sur 431 hectares. Ils entamèrent également un grand programme social comprenant un service médical avec pavillons de santé, coopératives

de consommation, cantines, églises et presbytères, écoles, salles de fêtes et de sport. En 1930, l'effectif avoisina les 11 000 employés.

Une épopée minière qui a duré un siècle

Elle provoquera une transformation profonde du paysage et de la vie économique et sociale du bassin potassique. Le bassin potassique totalisa en tout 24 puits allant d'une profondeur de 466 m à 1 057 m. Les puits avaient un diamètre allant de 4,50 m à 6,30 m. L'épuisement du gisement et les questions de rentabilité commencèrent à faire effet dans les années 1960. Le puits Alex fut, en 1954, le premier à être arrêté. La mine Amélie fut la dernière en activité. Les puits, forés en 1908 à 694 m de profondeur, furent mis à l'arrêt en 2002 et remblayés en 2006. De 1910 à 2002, 567 millions de tonnes de minerai furent extraites du sous-sol alsacien. Pour cette extraction, 800 mineurs laissèrent leurs vies à la suite d'accidents. Aujourd'hui ne subsistent que quelques vestiges de cette industrie qui fut longtemps le 1^{er} employeur de la région. Les terrils traités et réhabilités sont encore dans le paysage alsacien comme les maisons des cités minières, si reconnaissables.

Le Musée de la Mine de Potasse

Situé à Wittelsheim, berceau de la découverte du gisement de potasse alsacien en 1904, le Musée de la Mine et de la Potasse conserve et valorise ce qui reste de plus significatif des générations de mineurs, descendus sous terre pour y extraire le minerai de potasse. Il part à la découverte du métier de mineur et de l'histoire centenaire de l'exploitation de la potasse en Alsace. ● **Jean-Jacques Umauher**

Pour y aller et tout savoir :

<https://mine.musees-mulhouse.fr/>



Encore un rapport alarmant



© UNSPLASH/PATRICK HENDRY

Le GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat, a rendu public le 3^e volet de son 6^e rapport d'évaluation le 4 avril dernier. Il montre l'urgence de penser ensemble la réduction des émissions de CO₂ et l'adaptation de nos sociétés pour maintenir des conditions de vie dignes pour toutes et tous.

Il montre à quel point la lutte contre le dérèglement climatique est politique et systémique. Pour faire face à l'urgence écologique, réduire nos émissions ne suffit pas, il faut aussi prendre en considération l'interactivité des systèmes entre eux, les impacts sur la biodiversité et leur interdépendance.

Le GIEC alerte sur les événements climatiques aux impacts déjà irréversibles en poussant les systèmes humains et naturels au-delà de leurs capacités à s'adapter. Canicules, sécheresse, incendies, inondations, submersions des zones côtières sont devenus des phénomènes courants.

S'adapter et vite

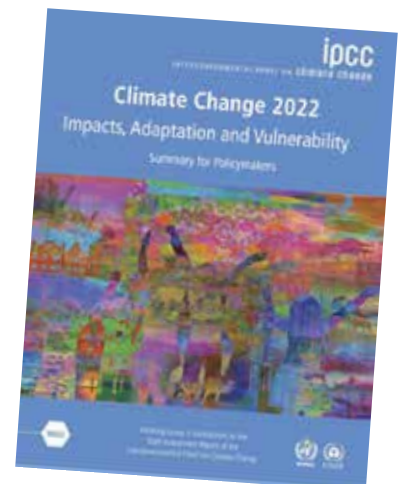
La planète pourrait franchir le seuil de réchauffement de +1,5°C dès 2030. Pour rester en dessous, il faudrait réduire de 45% les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2030. Les mesures doivent être « immédiates et profondes » insiste le GIEC. L'usage du charbon devra être réduit de 95%, celui du pétrole de 60%, celui du gaz de 45%. Les énergies renouvelables (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien) et le nucléaire sont appelés à produire plus d'électricité et d'hydrogène vert.

L'industrie est mise à contribution en recherchant des options de matériaux durables et moins émetteurs, en recyclant et réduisant ses déchets. Le GIEC préconise la mise en place de techniques d'élimination du dioxyde de carbone (plantations d'arbres, extraction du CO₂ de l'atmosphère...) notamment dans

les villes (70% de la population mondiale en 2050). Les zones urbaines doivent être repensées « grâce à une consommation d'énergie réduite (par exemple en créant des villes compactes et piétonnes), à l'électrification des transports en combinaison avec des sources d'énergie à faibles émissions et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature ».

Il pointe des inégalités entre pays mais aussi entre riches et pauvres en général. 10% des ménages avec les plus hauts revenus dans le monde représentent entre 36 et 45% des émissions. Ces changements d'une ampleur inédite ne peuvent pas relever de la seule responsabilité individuelle. « Disposer des politiques publiques, des infrastructures et de la technologie pour rendre possibles les changements dans nos modes de vie et nos comportements (...) offre un important potentiel (de réduction) inexploité », souligne Priyadarshi Shukla, un des coprésidents du groupe.

● **Évelyne Forcioli**



L'Alsace : Un vignoble en pleine évolution dans un pays de tradition



© UNPLASH/FLASH DANTZ

Plus que tout autre, le vignoble alsacien a subi l'histoire. Si en 1500 la récolte abondante permet de mêler le vin au mortier de la collégiale de Thann, les invasions et guerres successives vont ravager la vigne et décimer les vigneron ; de 30 000 hectares recensés en 1828, on se retrouve à moins de 9 000 ha en 1918 ; la surface plantée est aujourd'hui de 15 500 ha et fournit 30 % des vins blancs consommés en France.

Mais plus que tout autre, le vignoble alsacien conduit avec dynamisme un renouveau vers la qualité. Les vigneron, très engagés dans le bio et la biodynamie, privilégient les soins sur la vigne au travail en cave. Le climat très sec, protégé de la pluie par les Vosges, permet de prolonger tard les récoltes. Le vin est marqué par l'identité et la diversité de ses terroirs, les sols peuvent être schisteux ou granitiques, argilo-calcaire, marneux ou siliceux.

Des cépages pour tous les goûts

La palette des vins très étendue offre à la dégustation les meilleurs choix : du Sylvaner, vin léger et sec à boire jeune sur une quiche, au Riesling, beaucoup plus complexe qui supporte la garde et accompagnera avec bonheur un canard aux navets, du Gewurztraminer très

puissant à marier sur des plats épicés aux fantastiques liquoreux, vendanges tardives ou sélection de grains nobles qui soutiennent un foie gras ou un fromage fort.

Si vous souhaitez conjuguer plaisir de flâner et dégustation, empruntez la route des vins, 120 km de long sur 15 de large au maximum. De Marlenheim au nord à Thann au sud, ce ruban étroit vous offre le calme des paysages, de ses villages, des coquettes maisons à colombages aux balcons et aux porches sculptés, des auberges aux enseignes gothiques et depuis une dizaine d'années des chambres d'hôtes confortables et soignées.

● **Jacques Hattable**

— Idées recettes —



© SHUTTERSTOCK

Petits coquillages à la poulette

→ Ingrédients

pour 4 personnes :

- 2 litres de coquillages variés : praires, palourdes, coques
- 2 verres de vin blanc
- 2 oignons, échalotes, persil,
- poivre
- 100 gr de beurre, 2 œufs
- 100 gr de crème fraîche
- le jus de 2 citrons

→ Recette :

Bien nettoyer les coquillages, puis les mettre dans une casserole avec le vin blanc, les oignons émincés, les échalotes hachées, le poivre, le persil haché. Laisser mijoter et à l'ouverture ajouter le beurre.

Passer le jus de cuisson qui peut contenir du sable puis le lier avec deux jaunes d'œufs, la crème et le jus des citrons. Placer vos coquillages dans un plat ou des assiettes chaudes, verser la sauce dessus, saupoudrer de persil haché.

(Qui l'eût cru ? Loin de la mer, le bon accord c'est pourtant un Gewurztraminer de chez Bechtold à Kirchheim ou un Riesling de chez Simon à Saint-Hippolyte.)

3 QUESTIONS À...



Erick Staëlen

Représentant de la FSU au Conseil d'Orientation des Retraites (COR), instance indépendante et pluraliste d'expertise et d'analyse placée depuis 2000 auprès du premier ministre.

© SNUJPP-FSU

(1) Pour justifier le recul de l'âge de départ à la retraite, un argument revient en force à l'occasion des campagnes électorales de 2022: le nombre de personnes retraitées s'accroît et avec lui les contraintes financières. Qu'en est-il?

Les pensions de retraite sont financées par les cotisations, partie intégrante et socialisée du salaire. Ce sont aussi, au sens comptable, des dépenses publiques. Les bloquer arbitrairement à 13,8% du PIB revient à appauvrir les personnes retraitées par rapport aux actives et à pousser celles et ceux qui le peuvent à recourir à l'épargne et aux dispositifs de retraite par capitalisation. Contrairement aux idées fausses largement diffusées, il ne s'agit pas d'une ponction sur la richesse créée: les pensions versées ne disparaissent pas dans les sables, elles sont dépensées, constituant donc une partie des revenus des commerçants, artisans, professionnels de santé, etc.

Le financement impossible des retraites est un mensonge pour cacher le dogme libéral à l'échelle de l'Europe. Un seul exemple: de 1960 à 2015, la part des 65 ans et plus est passée de 11% à 18,6% de la population, et la part des pensions dans le PIB est passée de 5% à 14%, sans pour autant dégrader le niveau de vie des actifs!

On ne peut se focaliser sur les aspects démographiques (1,7 cotisant pour un retraité en 2019 contre 1,3 en 2070). Il faut mettre l'accent sur l'évolution de la richesse produite et sa répartition!

(2) Faut-il envisager une augmentation des cotisations sociales? Et quid pour la Fonction publique?

La retenue pour pension civile des fonctionnaires n'a cessé d'augmenter, de 7,85% en 2010 à 11,10% en 2020 (+ 41%). Pour maintenir le niveau des retraites sans nouveau recul de l'âge de départ, on aurait besoin d'augmenter les cotisations de 0,16% par an, soit 5% en 30 ans. C'est beaucoup moins que ce qui vient de se produire pour les fonctionnaires!

(3) Fin janvier 2022, le COR a étudié les conséquences d'un report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. Ses travaux n'ont guère été médiatisés. Pourquoi à ton avis?

La FSU était favorable à ce qu'on traite de ce sujet avant la présidentielle tandis que d'autres craignaient que cela ne vienne perturber la campagne. La presse n'en a pas parlé car les dépenses de retraite en pourcentage du PIB, en conservant un départ à 62 ans, n'explorent pas contrairement à ce que veulent faire croire les partisans du décalage à 65 ans. Ainsi la part de la richesse nationale consacrée aux retraites passerait même à 11,3% du PIB en 2070 pour un âge d'ouverture des droits à 62 ans, les précédentes réformes très dures étant passées par là.

En 10 ans, l'âge de départ a reculé de 1,7 an pour s'établir à 62,2 ans actuellement. Même en l'absence d'autres réformes, il est d'ores et déjà projeté à 63,9 ans en 2070.

La DREES¹ a étudié le recul de 2 ans de l'ouverture des droits sur les prestations sociales: moins de pensions pour les assurés encore en emploi puisque la durée passée en retraite est réduite et davantage de cotisations pour le système et des pensions plus élevées pour ceux qui peuvent rester en emploi via le salaire de référence, le nombre de points, le coefficient de proratisation si tous ces éléments restaient inchangés...

Les dépenses globales seraient finalement équivalentes mais avec des écarts de pensions accrus selon le niveau de revenu. En revanche avec le chômage supplémentaire induit par cette mesure, l'impact sur les minima sociaux - RSA², ASS³, AAH⁴ - les pensions d'invalidité et rentes d'incapacité permanente, les indemnités journalières pour maladie se solderait par une dépense totale supplémentaire de 4,9 milliards d'euros, dont 1,3 milliard par an pour le chômage.

Pour l'OFCE⁵, la hausse de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans pose la question de l'effet macroéconomique de cette hausse du chômage: combien de temps va mettre le marché du travail pour se rééquilibrer puisqu'il y aura une pression à la baisse des salaires liée à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

Ce choix n'a donc aucune justification économique. Les dégâts sociaux seraient considérables sur les salaires, sur la santé avec l'âge, sur les chômeurs en fin de droit, sur le chômage des jeunes. Toute la société est concernée!

● Propos recueillis par Claude Rivé

1. Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
2. Revenu de Solidarité Active
3. Allocation de Solidarité Spécifique
4. Allocation Adulte Handicapé
5. Observatoire Français des Conjonctures Économiques, centre de recherche en économie de Sciences Po (dans son étude pour le Haut conseil de financement de la protection sociale)